

COMMUNE DE
LA BENISSON-DIEU
(Loire)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2025**

Le dix octobre deux mil vingt-cinq à 20H00, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 07/10/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Votants : 9

Présents : MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, BAS Christian, TACHER Carine, KOSSMANN Grégory, DE FREITAS Magali, DESROCHE Cyrille

Absents excusés : PERICHON Pascale (qui a donné pouvoir à GROUILLER Jean-Paul), CHAZET David

Mme Murièle CHATRE a été élue secrétaire.

N° D.10.10.25/1

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour avancer sur le projet de réhabilitation de la maison du 5 rue Bernard de Clairvaux, et pouvoir déposer les dossiers de demande de subvention avant le 31 décembre 2025, une étude de faisabilité doit être lancée.

La commune a reçu un devis du cabinet Véronique ALMARCHA Architecte de Roanne qui s'élève à 3 350 € HT (4 020 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis du cabinet Véronique ALMARCHA Architecte
- Sollicite du Département une subvention
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette étude.

La séance est levée à 20H30.

Le Secrétaire de Séance,
Mme CHATRE Murièle

LA BENISSON-DIEU, le 10 octobre 2025
Le Maire, Alain GODINOT

